RDN
Partenaire de vos évènements

BON DE COMMANDE

Vente - Location - Installation - Conseil - S.A.V.

ADRESSE DE LIVRAISON

.....

.....

.....

CP : .....

Ville : .....

Nom Prénom : .....

Tel: .....Port: .....

Mail .....

ADRESSE DE FACTURATION

.....

.....

.....

CP : .....

Ville : .....

Mode de règlement : .....

Date de livraison souhaitée ...../...../.....

Réference	Désignation	Qté	Pu ttc	Total ttc

HORAIRE MAGASIN
du 8/11 au 22/12/22

Du lundi au samedi de 14H30 à 19H00

Contact possible par téléphone ou sur rendez vous en dehors des horaires d'ouverture **04.70.51.82.14**

MONTANT ttc	Frais de port
Total ttc < 80 €	**16€**
80 < Total ttc < 300 €	**21 €**
Total ttc > 301 €	**GRATUIT**

Montant ttc	
Frais de Port	
Total ttc	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1: Toute commande non accompagnée du REGLEMENT ou du BON ADMINISTRATIF sera expédiée en CONTRE REMBOURSEMENT.
ARTICLE 2: Nous nous réservons le droit de remplacer en cas de rupture de stock un article par un autre, de qualité et de prix équivalent.
ARTICLE 3: Nos marchandises même vendues FRANCO voyagent au péril du destinataire qui devra faire toutes les réserves d'usage auprès du transporteur en cas d'avaries.
ARTICLE 4: Toute réclamation doit être faite dans les huit jours de réception de la marchandise.
ARTICLE 5: Les marchandises ne sont ni reprises, ni échangées.
ARTICLE 6: Nos marchandises sont facturées au cours de l'offre promotionnelle, dans la limite des stocks disponibles.
ARTICLE 7: INTERETS DE RETARD: 1,5 % par mois. Toute somme non payée à une échéance fixée entraînera, quelque soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et interêts d'une indemnitée = 15% de la somme impayée, outre les frais judiciaires et interêts légaux. Cette clause convenue de façon formelle, entre les deux parties, ne nécessitera aucune mise en demeure préalable.
ARTICLE 8: En cas de litige le tribunal de Commerce de Montluçon sera compétent.
ARTICLE 9: RESERVE DE PROPRIETE: Le transfert de propriété n'aura lieu qu'à l'issue du paiement intégral du montant de la commande.
ARTICLE 10: Les frais de transport pour les décors en déstockage vous seront facturés en sus de votre commande.
ARTICLE 11: Pour les locations de matériel, elles s'appliquent départ et retour en nos locaux de QUINSSAINES.

Fait à _____le:..../..../....

Le client
signature et cachet